

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : Jean-Pierre BROCARD (pouvoir à Serge LACROIX)
..... Estelle BERREZ (pouvoir à Catherine DURY)
..... Grégoire LONG (pouvoir à Rachel BOURGEOIS)
..... Sandrine PRUDENT (pouvoir à Laurence MAS)
..... Magali PEUGET (pouvoir à Eddy LUSSIANA)
..... Mekkia ED-DHIMENE (pouvoir à Jacques BAUDURET)
..... Patrice MOREL (pouvoir à Didier BERREZ)

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de la précédente séance du 22 mai 2017. Aucune remarque n'étant formulée, il poursuit l'examen de l'ordre du jour.

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Maquette des Brèves Municipales (édition de juillet 2017)
- ✓ Tableau des subventions 2017 - 3^{ème} volet

1. Affaires générales et foncières

➤ **Acquisition immobilière : immeubles OPH du Jura sis Côte du Four**

Dans le cadre du projet de revitalisation du bourg-centre porté par la municipalité depuis 2014, il est acté que le secteur de la Côte du Four revêt un intérêt majeur en matière d'ouverture du paysage urbain. L'OPH du Jura, par sa délibération en date du 2 mars 2017, a entériné la vente de ses immeubles de la Côte du Four au profit de la commune à l'euro symbolique. Les frais de notaire seront pris en charge par la commune de Moirans-en-Montagne. Ainsi, la commune pourra mener à bien son projet de démolition.

Monsieur le Maire propose donc au vote du Conseil l'acquisition des immeubles cadastrés section AI n°249, AI n°250 et AI n°360 situés respectivement au n°5 (« Gauthier ») et n°3 (« Le Fanion ») Côte du Four, à l'Office Public de l'Habitat du Jura à l'euro symbolique.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Location d'un local communal à l'ADEFOR**

(Chambre d'Agriculture du Jura et Centre Régional de la Propriété Forestière Bourgogne Franche-Comté)

L'ADEFOR 39 apporte conseil et assistance technique aux particuliers dans la gestion de leur patrimoine forestier privé. L'association envisage d'ouvrir un service auprès des particuliers au sein de la commune de Moirans-en-Montagne et, pour ce faire, elle a besoin d'un local situé au centre-ville.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention de location du local communal sis 37 rue du Jura à l'ADEFOR 39. Le montant du loyer mensuel s'élèverait à 15 € le m², soit 435 € mensuels charges comprises - chauffage, eau, électricité, taxes - sauf abonnements (téléphonique et internet) à la charge de l'occupant.

Il propose aux membres du Conseil de voter afin de valider la convention et de l'autoriser à la signer.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Droit de préemption urbain**

Terrains sis en zone industrielle nord

Monsieur le Maire rappelle que la liquidation judiciaire des Ets Smoby est effectuée par le liquidateur SCP Pascal Leclerc.

L'adjudication des terrains du 3 avril 2017 a attribué les parcelles :

- ✓ Acquisition lot n°7 : 26 000 € (mise à prix : 22 000 €) - SARL Latitude Immobilier et SAS SOLMES,
- ✓ Acquisition du lot n°8 : 1 700 € (mise à prix : 700 €) - RPC Emballages,
- ✓ Acquisition du lot n°9 : 2 000 € (mise à prix : 2 000 €) - SARL Latitude Immobilier et SAS SOLMES,
- ✓ Acquisition du lot n°10 : 35 000 € (mise à prix : 30 000 €) - SARL Latitude Immobilier et SAS SOLMES.

Les Ets TMP ROTOMOULAGE (M. Thierry CONVERT) ont sollicité la mairie par courrier en date du 20 avril 2017 pour demander à la commune d'exercer son droit de préemption urbain sur les terrains adjugés, afin de les réserver à une activité industrielle ou artisanale.

La Communauté de Communes Jura Sud, qui possède la compétence en matière de droit de préemption des terrains situés en zones industrielles, a délibéré lors du Conseil Communautaire du 27 avril 2017 afin de déléguer ce droit aux communes concernées. La commune de Moirans-en-Montagne a pu exercer son droit de préemption sur les lots n° 7, 9 et 10 par arrêté municipal en date du 28 avril 2017.

Le 7 juin 2017, la SARL Latitude Immobilier et la SAS SOLMES, contestant le droit de préemption exercé par la commune, ont déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Besançon contre la commune de Moirans-en-Montagne, qui dispose de 60 jours pour produire un mémoire en défense au Tribunal Administratif. Une déclaration de sinistre a été déposée auprès de la SMACL le 21 juin 2017 au titre de la protection juridique, afin d'obtenir l'avis d'un conseiller juridique et de faire appel à un avocat.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à ester en justice auprès du Tribunal Administratif et de désigner Maître Emmanuel BONNARD, 97 Cours Gambetta 69003 LYON pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Personnel : requête déposée par Thierry Haag**

Monsieur le Maire rappelle la dernière réclamation de Thierry HAAG qui sollicite le versement d'une indemnité compensatoire au titre du Droit Individuel à la Formation (DIF) pour la période 2008-2014, lequel droit ne lui aurait jamais été notifié. Il réclame différents montants aux collectivités :

- ✓ Communauté de Communes Jura Sud : 875 €
 - ✓ + Mairie de Moirans-en-Montagne : 325 €
 - ✓ + somme à répartir entre les 2 : 230 €
- Soit la somme totale de : 1 430 €

Suite à la requête déposée le 1^{er} juin 2017 par M. Thierry HAAG auprès du Tribunal Administratif de Besançon, la commune et la Communauté de Communes Jura Sud ont 60 jours pour produire un mémoire en défense au Tribunal Administratif.

Une déclaration de sinistre a été déposée le 13 juin 2017 par la CC Jura Sud auprès de la SMACL au titre de la protection juridique afin d'obtenir l'avis d'un conseiller juridique et la possibilité de faire appel à un avocat dans cette affaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à ester en justice auprès du Tribunal Administratif et de désigner Maître Catherine SUISSA, Avocate - DSC Avocats - 23 rue de la Préfecture 25000 Besançon, pour défendre la commune dans cette affaire.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

2. Avancement des travaux des commissions communales

➤ **Commission Affaires sociales / Logement**

Cartes nationales d'identité : bilan du comité de suivi départemental

Monsieur le Maire rappelle la mise en place en date du 22 mars 2017 du service de recueil des demandes de cartes d'identité dans 14 villes et bourgs centres du Jura.

Pour mémoire, ce service s'ajoute au recueil des demandes de passeports. Pour information, le nombre de titres enregistrés par nos services ces dernières années s'établit ainsi :

	<i>CNI</i>	<i>Passeports</i>
2009	205	168
2010	168	197
2011	146	178
2012	160	206
2013	148	268
2014	120	226
2015	128	322
2016	122	416
2017	238 (1^{er} semestre)	280 (1^{er} semestre)

Une première réunion du comité de suivi départemental des cartes d'identité a eu lieu le 21 juin 2017 en préfecture.

Une liste de l'ensemble des dysfonctionnements techniques constatés par les agents chargés du traitement des demandes de cartes d'identité a été dressée et sera transmise par la Préfecture aux services concernés.

Deux problématiques essentielles se sont révélées :

1. **L'origine** des demandeurs de cartes d'identité (hors département du Jura) est une problématique soulevée par une majorité de villes et de bourgs centres (Dole, Morez, Arinthod, Bletterans, Moirans-en-Montagne, etc.). Le Secrétaire Général de la Préfecture doit en fait part à ses collègues des départements Bourgogne Franche-Comté et Rhône-Alpes.
2. **La charge de travail supplémentaire** pour les services d'état civil et le faible montant des dotations : l'information sera remontée au Ministère par les services de la Préfecture. L'ouverture d'une station supplémentaire dans le Jura est actuellement en projet.

➤ **Commission Education Culture Vie associative**

Accueil de loisirs Tom Pouce : bilan 2016

Laurence Mas informe les conseillers qu'une réunion avec la CAF et les FRANCAS a été organisée le 23 mai 2017, afin de faire un bilan de la fréquentation de l'ALSH.

L'activité réelle en 2016 est de 55 371 heures, soit un taux d'occupation de 66,87 % (objectif de 60 %), contre 65 250 heures en 2015.

<i>Evolution de la fréquentation</i>	2015	2016
Périscolaire	32 946 heures	31 467 heures
Mercredi après-midi	10 646 heures	9 375 heures
Extrascolaire	21 658 heures	14 529 heures
Total	65 250 heures	55 371 heures

Cette diminution du nombre d'heures peut s'expliquer par :

- ✓ La baisse des effectifs scolaires : - 12 enfants à l'école Saint-Joseph ;
- ✓ L'absence prolongée de la directrice, de février 2016 au printemps 2017 ;
- ✓ L'aspect économique pour les familles.

La baisse de la fréquentation a une incidence directe sur le versement de la participation de la CAF : une réduction de 11 434 € sur le Contrat Enfance & Jeunesse sera appliquée.

Brèves municipales : édition de juillet 2017

Laurence Mas présente la maquette des Brèves Municipales du mois de Juillet. Les bulletins doivent être distribués par La Poste dans les boîtes à lettres moirantines le 17 juillet prochain.

➤ **Commission Travaux / Environnement**

Réception des travaux

La réception des travaux de la rue du Moulin a été réalisée le 16 juin ; celle du parvis de l'église est programmée le 4 juillet.

19h30 : départ d'Hülya KAPTAN qui donne pouvoir à Alain-Stéphane OBERSON

Eglise Saint-Nicolas : réfection de la façade sud

Didier Berrez rappelle que lors des Conseils municipaux des 6 décembre 2016 et 15 février 2017, le Conseil municipal a délibéré sur le plan de financement des travaux de réfection de la façade sud de l'église Saint-Nicolas.

La participation de la DRAC ayant été modifiée depuis (participation à hauteur de 30 % et non 20 %), il convient de délibérer à nouveau pour valider le nouveau plan de financement. De plus, la DRAC demande que le montant précis des travaux figure sur le tableau de financement.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur le plan de financement suivant :

- **Dépenses :** Honoraires : 2 565,18 € HT
Travaux : 38 715,74 € HT
Divers et Imprévus : 2 000 € HT
Total : 43 280,92 € HT
- **Recettes :**
12 984,28 € DRAC (30 %)
6 492,14 € Conseil Départemental du Jura (15 %)
23 804,50 € Commune de Moirans-en-Montagne
Total : 43 280,92 € HT

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

Assainissement collectif : autorisations de rejets des Ets. Verpillat

Monsieur le Maire informe le Conseil que les Ets Verpillat sont en cours de cession aux Ets Parrot de Dole. Parmi les formalités nécessaires à cette cession, il convient de définir précisément les modalités de déversement des rejets industriels dans le réseau collectif de la commune. Pour ce faire, la collectivité bénéficie de l'accompagnement du Parc naturel régional du Haut-Jura (Opération Défi Bienne).

L'autorisation de rejets dans le réseau d'eau pluviale ne pouvait être donnée en l'état actuel de la réglementation : la teneur en zinc de ces rejets n'est pas acceptable pour le bief du Murgin.

Une réunion s'est tenue en sous-préfecture de Saint-Claude, afin de définir un plan d'action à mettre en œuvre, en concertation avec les services de l'Etat.

Suite à cette rencontre, l'autorisation de déversement a été donnée à titre dérogatoire et temporaire pour une durée de 18 mois. L'entreprise Verpillat est tenue d'engager une étude d'impact sur le milieu récepteur. Cette étude doit permettre d'évaluer l'impact de l'activité des Ets « Verpillat Traitement de surface » sur le bief du Murgin.

Il est à noter que des investissements seront sans doute à réaliser par l'entreprise pour le traitement de ses rejets avant déversement dans le réseau d'eau pluviale. La solution d'un déversement des rejets dans le réseau d'eaux usées pour un traitement par la STEP n'a pas été retenue, en raison des problèmes déjà rencontrés par la STEP en matière de métaux lourds.

La cession des Ets Verpillat aux Ets Parrot est prévue fin juin 2017.

Environnement – Désherbage

Projet d'acquisition d'équipement zéro-phyto : demande de financement à l'Agence de l'Eau

Suite à une rencontre entre Jean-Pierre Lançon, Eric Danjean et la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté) au sujet des méthodes de désherbage à privilégier pour une commune, la FREDON conseille l'acquisition d'équipements de désherbage électrique et à chaleur pulsée. Un devis a été établi par Jura Motoculture pour le matériel suivant :

- ✓ .Débroussailleuse à batterie : 4 215,17 €
- ✓ .Chariot de désherbage thermique : 2 748 € TTC

Ce type d'équipement étant éligible à une subvention à hauteur de 80 % de l'agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, Didier Berrez propose au Conseil de solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau et de valider le plan de financement suivant :

- **Dépenses :** 5 805,00 € HT
- **Recettes :** 4 640,00 € Agence de l'Eau RMC (80 %)
1 165,00 € Commune de Moirans-en-Montagne
Total : 5 805,00 € HT

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Commission Finances**
Subventions 2017 aux associations

Jacques Bauduret propose au Conseil le versement des subventions suivantes :

ORGANISMES	MONTANT
Association FRANCAS du Jura / CLSH Tom Pouce	50 000 €
Association la Fraternelle	12 500 €
OGEC – Ecole Saint-Joseph	19 200 €
Coopérative Scolaire Groupe Scolaire Roger Millet	250 €
Coopérative Scolaire Ecole Maternelle	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	335 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

3. Questions diverses et informations

- ✓ La Fête de la Musique du 21 juin : le public a apprécié la programmation. La météo très clémente a favorisé la fréquentation des concerts qui ont eu lieu devant le Musée du Jouet et au centre-ville (place de la Mairie et place de Verdun) ;
- ✓ L'élection de Miss Jura du 24 juin : environ 200 tickets distribués pour la soirée. Le public a apprécié le show des Miss sur la scène du ciné-théâtre ;
- ✓ Samedi 1^{er} juillet aura lieu l'inauguration de l'œuvre sur le rond-point sud de Moirans, l'exposition des œuvres des DMA à la Grenette et la fête de la forêt aux 4 chemins
- ✓ Le projet de revitalisation du bourg-centre est en marche ; des questionnaires élaborés par Soliha vont être adressés début juillet aux locataires et aux propriétaires des biens immobiliers des ilots Eglise et Cinéma. Chaque sous-commission travaille sur le thème qui lui est imparti.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance,

Didier BERREZ



Le Maire,

Serge LACROIX



Les Conseillers Municipaux

Laurence MAS 	Didier BERREZ 	Jacques BAUDURET 	Jean-Pierre LANÇON 	Nicolas BŒUF 
Alain-Stéphane OBERSON	Rachel BOURGEOIS 	Catherine DURY 	Annabelle BOUVARD 	Hülya KAPTAN 
Eddy LUSSIANA 				